



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

**Service énergie, climat, logement
et aménagement durable**

Rouen, le 3 janvier 2022

Pôle évaluation environnementale

Dossier n° 2021-4262

Nos réf. : 2021-1197

Affaire suivie par : Pascale KOUASSIGAN

pascale.kouassigan@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 02 50 01 84 04

Courriel : pee.seclad.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Madame,

Afin de savoir si votre projet d'« Aménagement d'une zone de regroupement de big-bags contenant des déchets dangereux d'amiante » situé sur la commune de Petit-Quevilly (*Seine-Maritime*) nécessitait la réalisation d'une évaluation environnementale, vous m'avez adressé une demande d'examen au « cas par cas » reçue complète le 24 novembre 2021.

En application des dispositions de l'article R. 122-3 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe la décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas qui dispense d'évaluation environnementale votre projet.

Cette décision sera mise en ligne sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Normandie, accessible depuis le lien suivant :
<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Karine BRULÉ

Madame Lucile PERRAUDIN
1, rue du Manoir Queval

76140 LE PETIT-QUEVILLY

Cité administrative – 2 rue Saint Sever
BP 86002 – 76032 ROUEN cedex
Tél : 02 35 58 52 80 – Fax : 02 35 58 56 16

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

1 rue Recteur Daure
CS 60040 - 14006 CAEN cedex 1
Tél : 02 50 01 83 00 – Fax : 02 50 01 85 90

**SERVICES
PUBLICS+**

